



## DINANT JAZZ NIGHTS 2020 CONCOURS DES JEUNES TALENTS DE JAZZ RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1. Généralités

Depuis 2008, le festival Dinant Jazz organise un concours qui s'adresse aux jeunes groupes de jazz.

Pour cette nouvelle édition, un jury sélectionnera six groupes qui se produiront durant le festival. L'ordre de passage est laissé à l'appréciation du jury de sélection qui comprend des personnalités du monde du jazz, journalistes et programmeurs spécialisés.

L'approche musicale est libre sur la forme et le style ; elle doit toutefois rester en accord avec les principes fondateurs de la musique de jazz. Ces critères sont laissés à la seule appréciation du jury de sélection.

Dans ses délibérations, le jury tiendra compte aussi bien de la valeur des solistes que de la musicalité d'ensemble : rigueur de la mise en place, approche harmonique, sensibilité de l'expression. La présence scénique peut influencer le jugement mais elle ne constitue pas en elle-même un critère de rejet.

### 2. Conditions de participation

- Au minimum, deux membres du groupe doivent habiter la Belgique.
- L'âge de chaque musicien présent dans le groupe ne peut excéder 30 (trente) ans.
- Le groupe ne doit pas avoir sorti d'enregistrement produit par un label avant la date du concours.
- Le niveau d'étude n'est pas pris en compte comme condition de participation. Un autodidacte possède les mêmes chances qu'un diplômé.
- Le groupe doit fournir un enregistrement sur support CD ou autre support numérique (soundcloud...) de 2 ou 3 morceaux d'une durée totale de 10 à 15 minutes (toutes les qualités d'enregistrement sont acceptées). La date limite de remise de l'enregistrement est fixée au **15 juin 2020** (cachet de la poste faisant foi).
- Le groupe doit également fournir : le nom et le prénom de chaque musicien, l'instrument joué, l'adresse et la **date de naissance** de chaque membre du groupe, ainsi que les coordonnées de la personne de contact.

- Les groupes s'étant présentés au concours des années précédentes peuvent se représenter, à l'exception du vainqueur.
- Les groupes sélectionnés seront prévenus avant le 1<sup>er</sup> juillet et devront fournir au festival Dinant Jazz une fiche technique et un plan de scène avant le 15 juillet.
- Un piano et une batterie Yamaha ainsi qu'une sonorisation leur seront fournis.
- IMPORTANT : Les groupes qui s'inscrivent s'assureront au préalable que tout le groupe soit disponible durant toute la durée du festival.
- Les groupes sélectionnés joueront au festival le 23, 24, 25 ou 26 juillet dans l'après-midi.
- Chaque musicien participant recevra une entrée pour le festival et des jetons boissons.

### **3. Prix**

Les gagnants du concours se verront offrir le concert d'ouverture de la prochaine édition du festival, deux journées d'enregistrement en studio et un prix de 1.000 €.

### **4. Le jury**

Le jury est constitué d'un représentant des Dinant Jazz et d'au moins quatre spécialistes du jazz en Belgique choisis collégalement par les responsables des Dinant Jazz.  
Le président est Jean-Claude Vantroyen.

### **5. Adresse**

Adresse pour le dépôt des candidatures et des enregistrements :

**Concours Dinant Jazz**  
Jean-Claude Vantroyen,  
Rue Osseghem, 25/8  
1080 Bruxelles.

### **6. Informations pratiques**

Jean-Claude Vantroyen, Président : [jean-claude.vantroyen@lesoir.be](mailto:jean-claude.vantroyen@lesoir.be)